



## Règles de Financement d'un mur anti bruit par la mairie

-----  
Par Marjie

Bonjour

J'ai lu sur internet que les mairies devaient financer la construction de mur en cas de nuisance sonore supérieure à 68 Db si l'habitation est proche d'une route.

Toutefois je ne sais pas où le nombre de Db doit se calculer ?

- dans le jardin à X mètres de la clôture ?
- dans la maison ?

Merci d'avance pour votre retour.

Bien cordialement